



Vacciné – protégé : à la crèche et en garderie



Chers parents !

Votre enfant fréquente pour la première fois une garderie ou une crèche (Kita). Offrez à votre enfant la sécurité nécessaire en lui permettant de se protéger au mieux contre de nombreuses maladies infectieuses.

Vacciné – protégé : la sécurité pour votre enfant et les autres

Ce sont justement les nourrissons et les enfants en bas âge qui sont vulnérables à de nombreuses maladies infectieuses très contagieuses. **Vous devez donc vérifier le carnet de vaccination de votre enfant avant son entrée en Kita, et le faire (re)vacciner, si nécessaire !**

La vaccination protège votre propre enfant. En outre, vous assumez également une responsabilité sociale : en général, les enfants vaccinés n'infectent pas les autres et offrent donc une sécurité à tous ceux qui, par ex., sont encore trop jeunes pour être vaccinés contre la rougeole, ou qui ne peuvent pas être vaccinés en raison d'un déficit immunitaire. Vous protégez également les mères enceintes non vaccinées et leur enfant à naître.

La vaccination contre la rougeole – pourquoi est-elle si importante ?

La rougeole n'est pas une maladie bénigne. La rougeole affaiblit les défenses immunitaires pendant plusieurs mois. Cela peut ouvrir la voie à de nombreuses autres infections telles que les infections pulmonaires ou les otites moyennes aiguës. Une complication particulièrement dangereuse est l'encéphalite. Elle touche environ un enfant sur 1 000 et peut laisser des séquelles durables.

La rougeole est très contagieuse. Le virus de la rougeole se transmet très facilement d'une personne à l'autre, par ex. simplement en se parlant. Une personne peut être contaminée 3 à 5 jours avant l'apparition de l'éruption cutanée caractéristique.

Loi sur la protection contre la rougeole. Les enfants d'au moins un an, c'est-à-dire âgés de 12 mois ou plus, qui ne sont pas vaccinés contre la rougeole (ou pas suffisamment) ne peuvent pas être admis dans une Kita ou autre établissement similaire. Les enfants dont l'immunité est attestée par un médecin ou qui présentent une contre-indication médicale de longue durée font exception à cette règle. Plus d'information sur www.masernschutz.de.

Vaccination oubliée ? Pas de problème !

Les vaccinations peuvent être rattrapées à tout moment. Profitez de l'occasion, en renouvelant la protection vaccinale de votre enfant, pour le faire aussi pour toute la famille.

L'efficacité et la sécurité de toutes les vaccinations conseillées font l'objet d'un contrôle permanent strict de la part des organismes publics. L'intérêt de ces vaccinations compense très largement les risques minimes.

Si vous avez des questions sur le thème de la vaccination, l'ensemble du personnel médical bavarois et l'Office de santé publique y répondront volontiers. Vous trouverez également de plus amples informations actualisées concernant la vaccination sur le site Internet www.impfen.bayern.de.

